

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 502

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191223

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Stade Geoffroy Guichard - Cession complémentaire - Complément à la délibération du 16 septembre 2019 - Transfert de propriété du stade à Saint-Étienne Métropole dans le cadre du passage en Métropole - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 502

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191223

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Stade Geoffroy Guichard - Cession complémentaire - Complément à la délibération du 16 septembre 2019 - Transfert de propriété du stade à Saint-Étienne Métropole dans le cadre du passage en Métropole - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Conseil Municipal de Saint-Etienne a délibéré favorablement, le 16 septembre 2019, sur le transfert de propriété du stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne Métropole dans le cadre du passage en Métropole.

Le stade Geoffroy Guichard a été déclaré d'intérêt métropolitain par une délibération du Conseil Métropolitain du 3 octobre 2019, tout comme, le Musée d'Art Moderne et Contemporain situé à Saint-Priest-en-Jarez et le complexe Nautiform situé à Andrézieux Bouthéon.

Dans le cadre du passage en Métropole et conformément à l'article L.5217-5 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de transférer la propriété du stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne Métropole.

□ **Motivation et Opportunité :**

Suite à l'intervention du géomètre-expert, il est apparu qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération précitée. Deux parcelles constitutives de l'emprise du stade Geoffroy Guichard ont été omises.

Il convient alors de prendre une nouvelle délibération, qui complète la délibération du 16 septembre 2019.

Ce transfert se réalise avec la volonté de préserver le caractère historique de cet équipement, il n'aura donc aucune incidence sur le site et notamment sur le nom du stade.

□ **Contenu :**

Les parcelles cadastrales à rajouter à celles citées dans la délibération du 16 septembre 2019 sont les suivantes : 218CP numéros 195 et 152p.

Ce transfert, sans déclassement préalable, conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, du domaine public communal vers le domaine public métropolitain, est effectué à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- compléter la liste des parcelles cédées dans la délibération n°405 du 16 septembre 2019 telles que définies ci-dessus,
- approuver la cession, à titre gratuit, des parcelles évoquées ci-dessus à Saint-Étienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte administratif de transfert.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR